

# Fiche signalétique

## Charbon Jurassique

### 1 . Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom commun</b>	: Charbon Jurassique
<b>Synonyme</b>	: Charbon activé; Poudre de charbon de bois activé; noir de carbone; Carboraffine; Carborafine.
<b>Code</b>	: 9504806
<b>Fournisseur</b>	: Jurassic Activated Carbon Inc. 161 Kingslake Road, North York, ON, Canada, M2J 3G4 Tel: 416-297-8876 Fax: 416-297-9976 E-mail: Service@JurassicCarbon.com
<b>Manufacturier</b>	: Origine: Chine.
<b>En cas d'urgence</b>	: CANUTEC (613) 996-6666 CHEMTREC, U.S. : (800) 424-9300 International: (703) 527-3887
<b>FS rédigée par:</b>	: Services Réglementaires Atrion, Inc.

### 2 . Identification des dangers

<b>État physique</b>	: Solide. [Poudre.]
<b>Odeur</b>	: Inodore.
<b>Couleur</b>	: Noir.
<b>Statut des risques</b>	: Ce produit est classé comme non dangereux sous le SIMDUT au Canada.
<b>Vue d'ensemble des urgences</b>	: Aucun danger spécifique. UTILISER AVEC SOIN. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées.
<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
<b>Effets aigus potentiels sur la santé</b>	
<b>Yeux</b>	: Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux.
<b>Peau</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets chroniques potentiels sur la santé</b>	: Effets cancérogènes: Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA, l'UE et l'ACGIH. Effets mutagènes: Non disponible. Effets tératogènes: Non disponible.
<b>Conditions médicales aggravées par une surexposition</b>	: Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

### 3 . Information sur les composants

	Canada		
Nom		Numéro CAS	%
Charbon activé		7440-44-0	60 - 100

## 4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Note au médecin traitant** : Il n'existe aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit communiquer avec un centre antipoison.

## 5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Inflammable.
- Produits de la combustion** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.  
Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Poussière aéroportée. Faible danger d'explosion.

## 6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les poussières. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Canada

#### Nom du produit

Charbon activé

#### Limites d'exposition

ACGIH TLV (États-Unis).

TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Graphite, toutes les formes sauf les fibres de graphite.

- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Yeux** : Lunettes de sécurité.
- Peau** : Blouse de laboratoire (sarrau).
- Respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.
- Mains** : Caoutchouc naturel (latex).



- HMIS Code/Équipement de protection individuelle** : B
- Protection individuelle lors d'un grand déversement** : Lunettes de sécurité, lunettes anti-éclaboussures ou masque facial. Gants étanches. Vêtement de protection complet. Bottes. Le port d'un respirateur autonome approuvé NIOSH ou l'équivalent est recommandé de même qu'un vêtement de protection complet.
- Mesures d'hygiène** : Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés, avant de manger, de fumer et d'aller aux sanitaires, de même qu'à la fin de la journée. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées.

## 9 . Propriétés physico-chimiques

<b>État physique</b>	: Solide. [Poudre.]
<b>Couleur</b>	: Noir.
<b>Odeur</b>	: Inodore.
<b>Poids moléculaire</b>	: 12.01
<b>Formule moléculaire</b>	: C
<b>Point de fusion/congélation</b>	: Température de sublimation: 3650°C (6602°F)
<b>Densité relative</b>	: 1.8 à 2.1
<b>Densité de vapeur</b>	: 0.4 [Air = 1]
<b>Volatilité</b>	: 0% (v/v)
<b>COV</b>	: 0 (%)
<b>Solubilité</b>	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

## 10 . Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité du produit et réactivité</b>	: Le produit est stable.
<b>Incompatibilité avec différentes substances</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	: Ne se produira pas.
<b>Conditions de réactivité</b>	: Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.

## 11 . Informations toxicologiques

<b>Effets aigus</b>	
<b>Yeux</b>	: Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux.
<b>Peau</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets chroniques potentiels sur la santé</b>	: Effets cancérogènes: Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA, l'UE et l'ACGIH. Effets mutagènes: Non disponible. Effets tératogènes: Non disponible.
<b>Organes cibles</b>	: Cause des lésions aux organes suivants : le système cardiovasculaire, les voies respiratoires supérieures.

## 12 . Informations écotoxicologiques

<b>Précautions environnementales</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Produits de dégradation</b>	: Produits de dégradation: oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ).

## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## 14 . Informations relatives au transport

**NAERG** : Non applicable.

### Informations réglementaires

**UN/ IMDG/ IATA/ TMD** : Non réglementé.

## 15 . Informations réglementaires

### Canada

**SIMDUT (Canada)** : Non réglementé.

**Inventaire du Canada** : **Inventaire du Canada**: Tous les ingrédients sont inscrits.

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**: Cette substance n'est pas répertoriée.

**ARET canadien**: Cette substance n'est pas répertoriée.

**NPRI canadien**: Cette substance n'est pas répertoriée.

**Substances désignées en Alberta**: Cette substance n'est pas répertoriée.

**Substances désignées dans l'Ontario**: Cette substance n'est pas répertoriée.

**Substances désignées au Québec**: Cette substance n'est pas répertoriée.

**Ce produit a été classé en accord avec les critères de classification du RPC au Canada. Cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.**

**Listes internationales** : Ce produit, (et ses ingrédients) est (sont) inscrit(s) dans les inventaires nationaux, ou est (sont) exempté(s) de l'être en Australie (AICS), en Europe (EINECS/ELINCS), en Corée (TCCL), au Japon ((METI), aux Philippines (RA6969).

## 16 . Autres informations

### Hazardous Material Information System

HMIS RATING	
Santé	0
Risques d'incendie	1
Danger physique	0
Protection individuelle	B

### ÉVALUATION DU DANGER

4- Extrême  
3- Sévère  
2- Modéré  
1- Faible  
0- Minimum  
Consultez la section 8 pour obtenir de l'information plus détaillée sur la protection individuelle.

### National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé	1	Inflammabilité
	0	Réactivité
0	0	Spécial

### Références

: ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005.

**Date d'édition** : 07/01/2007

**Version** : 1

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.